

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 19 juin 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications

CE-2013-771-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2013-772-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2013-773-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 12 JUIN 2013

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 12 juin 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2013-774-DEC AVIS / ÉPANDAGE DE LARVICIDES VISANT À LUTTER CONTRE LE VIRUS DU NIL OCCIDENTAL

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre adressée aux directeurs généraux et directrices générales des municipalités qui feront l'objet d'épandage de larvicides visant à lutter contre le virus du Nil occidental, lequel avis indique que l'épandage sera effectué dans les régions les plus touchées, soit Laurentides, Lanaudière, Montérégie, Montréal et Laval et dans notre municipalité des opérations d'épandage auront lieu dès la mi-juin et seront répétées en juillet et en août 2013.

CE-2013-775-DEC DEMANDES D'AJOUTS D'ESPACE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT / COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre du 4 juin 2013 de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles adressée à M. le Maire Jean-Marc Robitaille relativement à la demande d'ajouts d'espace de quatre (4) locaux à l'école primaire Marie-Soleil-Tougas auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

**CE-2013-776-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA PLAINE**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du Conseil d'administration de la Société de développement industriel de La Plaine du 29 mai 2013.

CE-2013-777-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine du 4 juin 2013 ;
- du Comité de développement et de plantation d'arbres du 12 juin 2013.

**CE-2013-778-DEC CORRECTIFS DE DIVERSES DISPOSITIONS
RÉGLEMENTAIRES (RÉVISION) / OMNIBUS**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1001 et le règlement sur les permis et certificats numéro 1004 présentent actuellement des éléments qui doivent être corrigés compte tenu des impacts sur le traitement des dossiers d'aménagement;

ATTENDU QUE le dossier a évolué depuis 2010 et qu'ainsi d'autres éléments de corrections ont été répertoriés;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 1001-203 couvrant l'ensemble des éléments contenus au tableau de compilation est actuellement à l'étude et n'a pas encore été adopté par le Conseil;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2013-06-04/01 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant des correctifs pour diverses dispositions réglementaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, afin d'ajouter les (5) cinq éléments énoncés dans le projet de règlement numéro 1001-203.

**CE-2013-779-DEC DEMANDE D'EXTENSION D'UN USAGE
DÉROGATOIRE / ANALYSE REQUISE SELON LE
RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS /
1902, RANG CHARLES-AUBERT**

ATTENDU QU'une recommandation favorable a été émise par le CCU lors de sa rencontre du 18 avril à l'égard du projet de transformation;

ATTENDU QU'un avis public a été émis en vue d'un traitement au Conseil municipal le 10 juin prochain;

ATTENDU la procédure administrative d'évaluer à la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine les demandes applicables au règlement sur les usages conditionnels;

ATTENDU QUE le projet vise essentiellement d'agrandir une légère portion de l'immeuble, section bureau, et ce, pour bonifier la transformation;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2013-06-04/02 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant une demande d'extension d'un usage dérogatoire pour le 1902, rang Charles-Aubert ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif accepte le projet d'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis formulé par le demandeur, Garage J.R. Messier pour le 1902, rang Charles-Aubert, et tel que représenté au document soumis par Mme Louise Amireault Architecte daté du 12 avril 2013.

CE-2013-780-DEC CORRECTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ACTUEL DE MANIÈRE À PERMETTRE LES DÉPANNEURS ET PROHIBER LES POSTES D'ESSENCE / 4317, CHEMIN SAINT-CHARLES

ATTENDU QU'il n'y a plus de poste d'essence sur le lot 1 947 881 du cadastre du Québec suite à son démantèlement en 2007;

ATTENDU QUE depuis le refus du Conseil le 27 août 2012 d'un projet d'aménagement de pompe à essence, l'immeuble a été vendu et aucune nouvelle demande de même nature n'a été formulée à la Ville;

ATTENDU QUE l'usage "dépanneur" doit être maintenu;

ATTENDU QUE le site a un bon potentiel de développement pour un type d'usage d'habitation.

ATTENDU la recommandation numéro GES-2013-06-04/03 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la correction du cadre réglementaire actuel de manière à permettre les dépanneurs et prohiber les postes d'essence pour le 4317, chemin Saint-Charles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion, de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, pour préparer un projet de modification réglementaire afin d'autoriser dans la zone 0362-390 le code d'usage 5413: dépanneur sans vente d'essence ainsi que les usages de type habitation de classe A, B, C et de retirer le code d'usage 5531.3: vente d'essence avec ou sans service, dépanneur et lave-auto automatique, de la zone 0362-390.

CE-2013-781-DEC DEMANDE / APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'IMMEUBLES MULTIFAMILIAUX RÉPARTIS EN QUATRE (4) PHASES / 121, RUE SAINT-JOSEPH – RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE / 9146-9637 QUÉBEC INC.

ATTENDU l'intention de la société 9146-9637 Québec inc. de redévelopper la propriété sise au 121-123, rue Saint-Joseph à des fins résidentielles;

ATTENDU la prise de position municipale à l'endroit de 15 objets de questionnement issus d'une demande précédemment déposée le 4 juin 2012, et le refus de modifier certains de ces paramètres réglementaires, à savoir:

1. L'augmentation de la densité d'occupation à 90%;
2. L'ajout systématique d'un troisième (3^e) étage;
3. L'ajout de locaux commerciaux;
4. Le développement d'unités de logement d'arrière-cour.

ATTENDU la réception d'une demande révisée, en date du 15 mai 2013, déposée par M. Lemieux relativement au redéveloppement du terrain situé au 121-123, rue Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE ladite demande respecte les paramètres d'aménagement adoptés par voie de résolution;

ATTENDU QUE l'acceptation de ces paramètres sur le principe implique de revoir la réglementation d'urbanisme applicable;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2013-06-04/04 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant une demande visant l'approbation d'un projet en construction d'immeubles multifamiliaux répartis en quatre (4) phases pour le 121, rue Saint-Jean-Baptiste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif adresse l'étude de la demande de redéveloppement du 121-123, rue Saint-Joseph, révisée le 15 mai 2013 par M. Philippe Lemieux, pour présentation au Comité Consultatif d'urbanisme en vertu de l'application du règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble "PPCMOI", considérant que la demande soumise par M. Lemieux rencontre de manière générale les critères fixés par le Comité exécutif.

CE-2013-782-DEC DÉSIGNATION DU PARC DES VÉTÉRANS

ATTENDU la lettre déposée à la Ville de Terrebonne le 16 mars 2013 par le Lieutenant-colonel Richard Jourdain concernant la dénomination du parc des Vétérans;

ATTENDU QU'il est opportun de rendre hommage au Royal 22^e Régiment dans le cadre des célébrations qui encadreront le centenaire de la création du Royal 22^e Régiment;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2013-06-04/05 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant une nouvelle désignation du parc des Vétérans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le parc des Vétérans soit et est nommé le parc du **Royal 22e Régiment**.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est mandatée pour transmettre cette approbation à la Commission de toponymie pour obtenir une attestation officielle.

Que la Direction du loisir et vie communautaire, en collaboration avec le service des communications, soit et est mandatée pour mettre en œuvre ce changement dès l'approbation de la Commission de toponymie du Québec.

CE-2013-783-DEC INSTALLATION D'UNE ANTENNE POUR RADIOAMATEUR / 1859, RUE DE CHAMONIX

ATTENDU la demande de M. Mathieu Therrien datée du 1^{er} mai 2010, résidant au 1859, rue de Chamonix à Terrebonne, pour installer une structure d'antenne pour radioamateur sur son terrain, mentionnant qu'il observait la procédure prescrite par Industrie Canada;

ATTENDU QUE le texte de notre règlement ne peut y faire échec, et que les télécommunications sont de compétence fédérale;

ATTENDU QUE le 20 décembre 2012, M. Therrien réitérait sa demande par courriel;

ATTENDU la réponse de Mme Noémie Lapointe de la Direction de l'aménagement du territoire du 21 décembre 2012 et la réplique de M. Therrien le même jour;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de modifier le règlement de zonage numéro 1001 si l'on veut régir ou restreindre de telles antennes;

ATTENDU QUE M. Mathieu Therrien envoyait à nouveau, en date du 27 février 2013, une demande de consultation publique pour son projet d'installation d'une structure d'antennes pour le service radioamateur, consultation telle que prescrite par Industrie Canada;

ATTENDU QU'Industrie Canada, le 22 avril 2013, adressait une lettre à la Direction de l'aménagement du territoire afin d'évaluer la demande de M. Therrien et informant de la procédure à suivre;

ATTENDU QUE le 16 mai 2013, la Direction du greffe et affaires juridiques recevait à nouveau des commentaires de M. Therrien accompagnés, entre autres, de la signature de ses voisins;

ATTENDU le peu de chance de réussite d'une contestation compte tenu de la juridiction fédérale;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2013-06-04/06 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant une demande pour l'installation d'une antenne pour radioamateur au 1859, rue de Chamonix ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif ne s'oppose pas à l'installation de ladite antenne.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, soit et est mandatée pour modifier le règlement de zonage numéro 1001 à son article 206 pour faire des distinctions entre les différents types d'antenne.

**CE-2013-784-DEC DEMANDE DE SUBVENTION / SYNDICAT DE LA
COPROPRIÉTÉ LES BERGES DE L'ÉTANG**

ATTENDU la création du fonds de l'arbre de la Ville de Terrebonne adoptée le 18 juin 2007 et destinée à financer des projets de plantation d'arbres sur le territoire de la Ville;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-374-DEC adoptée le 30 avril 2008 créant le Comité de développement et de plantation d'arbres;

ATTENDU le programme de plantation d'arbres approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 2009;

ATTENDU QUE le Syndicat de la copropriété Les Berges de l'Étang a déposé une demande d'aide financière au montant de 14 586,80\$ pour plantation à l'arrière de la bâtisse portant le numéro 255, boulevard des Braves;

ATTENDU la recommandation numéro DPA-2013-06-12/01 du Comité de Développement et de Plantation d'arbres concernant la demande de subvention faite par le Syndicat de la copropriété Les Berges de l'Étang ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif considère que la recommandation ne respecte pas l'esprit du programme ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif ne donne pas suite à la demande de subvention du Syndicat de la copropriété Les Berges de l'Étang.

Que la Commission du développement durable et de l'environnement soit et est mandatée afin de réviser le libellé des différents volets du programme de plantation d'arbres afin de clarifier le tout.

CE-2013-785-DEC CONSTITUTION DU COMITÉ

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-374-DEC adoptée le 30 avril 2008 créant le Comité de développement et de plantation d'arbres;

ATTENDU QUE siègent sur ce Comité plusieurs organismes locaux ou régionaux comme le Jour de la Terre, l'Association forestière de Lanaudière, Arbre de ville, la Société d'horticulture des Moulins et une citoyenne de la Ville;

ATTENDU QUE lors des dernières rencontres, les représentants de ces organismes ne se sont pas présentés ou n'ont pas émis de commentaire sur les projets soumis au Comité;

ATTENDU le manque d'intérêt de ces organismes à participer audit Comité;

ATTENDU QUE le contexte a évolué depuis l'adoption de la Politique de l'arbre en 2009 et la création de ce Comité;

ATTENDU la recommandation numéro DPA-2013-06-12/02 du Comité de Développement et de Plantation d'arbres concernant la dissolution dudit comité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de Développement et de Plantation d'arbres, que le Comité exécutif autorise la dissolution du Comité de Développement et de Plantation d'arbres et que dorénavant, les sujets soient soumis à la Commission de développement durable et de l'environnement pour recommandation.

CE-2013-786-DEC PROJET DE LOI NUMÉRO 202 / VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU QUE le projet de loi numéro 202 concernant la Ville de Terrebonne a été sanctionné et mis en vigueur le 14 juin 2013 ;

ATTENDU QUE ce projet de loi vise à faciliter le transfert de propriété des rues et espaces verts suite à une promesse de cession de terrain effectuée en vertu des articles 115 et 117 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du projet de Loi 202 concernant la Ville de Terrebonne.

Il est également unanimement résolu que le Comité exécutif adresse ses plus sincères remerciements au parrain du projet de loi, le député du comté de Terrebonne, M. Mathieu Traversy.

CE-2013-787-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FACTURES / DÉNEIGEMENT / PAIEMENTS INTERNET PAIE / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 471 145,83\$ préparée le 13 juin 2013 ;

- la liste des paiements internet paie et DAS pour les mois d'avril et mai 2013 au montant de 11 594 009,68\$ préparée le 14 juin 2013.

**CE-2013-788-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE
DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 207 031,97\$ préparée le 12 juin 2013.

**CE-2013-789-DEC SERVICE DE GESTION DE CARTES DE CRÉDITS /
DÉPENSES RELIÉES À L'ACHAT D'ESSENCE /
PROJET PILOTE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit fournir du carburant pour opérer les différents véhicules de son parc automobile ;

ATTENDU QUE pour garder l'efficacité de ses opérations en limitant les déplacements, certains véhicules ne peuvent s'approvisionner au réservoir situé au Garage municipal ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-1498-DEC permettant la mise en place d'un projet pilote avec la Direction de la police pour l'utilisation de la carte Foss National Leasing dans le cadre d'une entente avec le Centre des Services partagés du Québec ;

ATTENDU QUE le projet pilote s'avère concluant et que la Direction de la police est très satisfaite des résultats de l'utilisation de cette même carte ;

ATTENDU QUE de façon générale les coûts d'utilisation de la carte n'excèdent pas le montant des ristournes reçues en fonction de l'utilisation ;

ATTENDU QUE la Direction de l'incendie désire se joindre à l'entente et mettre en place l'utilisation de la carte ;

ATTENDU QUE l'ajout de la Direction de l'incendie viendra augmenter positivement le ratio entre les frais administratifs et le montant des ristournes étant donné un volume élevé de consommation d'essence pour un nombre restreint de cartes ;

ATTENDU QUE le projet de directive générale DG-5000.4 *Ravitaillement en carburant dans les territoires désignés* sera revu afin d'encadrer le ravitaillement en fonction de ladite entente du CSPQ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'incendie à se joindre à l'entente de la compagnie Foss National Leasing dans le cadre de l'entente avec le Centre des Services partagés du Québec pour l'obtention de cartes de crédit.

Qu'il soit convenu de poursuivre avec la Direction de l'incendie le projet pilote pour l'essai de ce service afin d'en évaluer la convivialité pour cette direction.

**CE-2013-790-DEC NOMINATION / TECHNICIEN APPROVISIONNEMENT /
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES**

ATTENDU l'affichage du poste de technicien approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, de nommer Mme Julie Vallée au poste de technicien approvisionnement à la Direction de l'administration et finances à compter du 2 juillet 2013, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2013-791-DEC NOMINATION / POMPIERS (5) À TEMPS PARTIEL /
DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-718-DEC autorisant l'augmentation des effectifs à la Direction de l'incendie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, Directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de nommer :

	Date d'embauche
Bartolo, Alexandre	25 juin 2013
Boutet, David	24 juin 2013
Fauteux, Jonathan	27 juin 2013
Landry, Marc-Antoine	23 juin 2013
Tremblay, David	26 juin 2013

aux postes de « pompiers à temps partiel » à la Direction de l'incendie, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101.

**CE-2013-792-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE PNEUS D'HIVER POUR VÉHICULES
LÉGERS 2013-2014**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de pneus d'hiver pour véhicules légers pour les saisons 2013-2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « *L'achat de pneus d'hiver pour véhicules légers pour 2013-2014* ».

**CE-2013-793-DEC SOUMISSION / LOCATION D'UN VÉHICULE
UTILITAIRE FORD ESCAPE SE 4X4 2013 POUR LE
SERVICE DU SUPPORT TECHNIQUE ET IMMEUBLES
/ DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la location d'un véhicule utilitaire Ford Escape SE 4X4 2013 pour le service du support technique et immeubles pour la Direction de l'entretien du territoire;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

	Coût mensuel	Coût total
Terrebonne Ford inc.	499,99\$ t.t.c.	23 999,52\$ t.t.c.
Pinard Ford	510,29\$ t.t.c.	24 493,92\$ t.t.c.
Élite Ford Saint-Jérôme	510,77\$ t.t.c.	24 516,96\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Terrebonne Ford s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 juin 2013 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 17 juin 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **TERREBONNE FORD INC.**, datée du 10 juin 2013, pour la location d'un véhicule utilitaire Ford Escape SE 4X4 2013 pour le service du support technique et immeubles de la Direction de l'entretien du territoire, pour un contrat d'une durée de quarante-huit (48) mois, le tout pour un montant mensuel de 434,87\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0246 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le premier (1^{er}) paiement soit fait à la compagnie Terrebonne Ford inc. et les quarante-sept (47) autres paiements soient faits à la compagnie de Gestion Canadian Road en versements annuels, consécutifs et égaux.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à la location dudit équipement.

**CE-2013-794-DEC SOUMISSION / SERVICES DE SERRURIER /
CONTRAT D'UN (1) AN AVEC DEUX (2) OPTIONS DE
RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services de serrurier pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9040) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 22 mai 2013 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 juin 2013 à 11 h 02, à savoir :

9020-4132 Québec inc. (Axi Sécurité)	49 266,79\$ t.t.c.
Groupe Sécurité Robillard inc.	51 911,21\$ t.t.c.
Serrurier International	54 124,48\$ t.t.c.
Serrurier Moderne ltée	64 673,44\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9020-4132 Québec inc. (Axi Sécurité) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 11 juin 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 14 juin 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **9020-4132 QUÉBEC INC. (AXI SÉCURITÉ)**, datée du 10 juin 2013, pour les services de serrurier pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 42 850\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0249 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-795-DEC SOUMISSION / SERVICES D'ENTRETIEN DES
EXTINCTEURS ET DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE
D'URGENCE DANS LES IMMEUBLES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le service d'entretien des extincteurs et des systèmes d'éclairage d'urgence dans les immeubles pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9047) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 avril 2013 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 mai 2013 à 11 h 02, à savoir :

AL Carrière Extincteur (1991) ltée	18 002,16\$ t.t.c.
Équipement d'Incendie Globe inc.	19 906,72\$ t.t.c.
Protection Incendie MCI	20 505,62\$ t.t.c.
Guard-X inc.	20 956,84\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
C.F.H. Sécurité inc.	28 520,70\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie AL Carrière Extincteur (1991) ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 14 mai 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 14 juin 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur AL Carrière Extincteur (1991) ltée n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 19 juin 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **AL CARRIÈRE EXTINCTEUR (1991) LTÉE**, datée du 7 mai 2013, pour le service d'entretien des extincteurs et des systèmes d'éclairage d'urgence dans les immeubles pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 15 657,46\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0218 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-796-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN VÉHICULE MITSUBISHI
OUTLANDER POUR LE SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT ET HYGIENE DU MILIEU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un véhicule « Mitsubishi Outlander » pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire (SA13-9055) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 22 mai 2013 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 11 juin 2013 à 11 h 02, à savoir :

9212-8107 Québec inc. (Joliette Mitsubishi) 30 324,66\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9212-8107 Québec inc. (Joliette Mitsubishi) s'est avérée conforme selon le rapport daté du 11 juin 2013 de Mme

Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 14 juin 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **9212-8107 QUÉBEC INC. (JOLIETTE MITSUBISHI)**, datée du 5 juin 2013, pour l'achat d'un véhicule « Mitsubishi Outlander » pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire, le tout pour un montant de 26 375\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0248 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

CE-2013-797-DEC SOUMISSION / RÉPARATION DE LA TOITURE AU 2951, CHEMIN SAINT-CHARLES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réparation de la toiture au 2951, chemin Saint-Charles (SA13-9056) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 mai 2013 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 juin 2013, à savoir :

Couvertures Lachenaie inc.	12 532,28\$ t.t.c.
Les Constructions A.S. Filiatreault inc.	17 131,28\$ t.t.c.
Bellemare Couvertures ltée	18 108,56\$ t.t.c.
J. Raymond Couvreur & Fils inc.	23 052,48\$ t.t.c.
Poulin & Bureau inc.	34 221,16\$ t.t.c.
Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée	34 677,61\$ t.t.c.
9112-3364 Québec inc. (Toitures Lacharité)	41 749,00\$ t.t.c.
Couverture Montréal-Nord	51 681,26\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Couvertures Lachenaie inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 6 juin 2013 par MM. Michel Levac et Guy Barrette de la firme Barrette & Associé ;

ATTENDU également le rapport daté du 7 juin 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 juin 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Couverture Lachenaie inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 19 juin 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **COUVERTURES LACHENAIE INC.**, datée du 4 juin 2013, pour la réparation de la toiture au 2951, chemin Saint-Charles le tout pour un montant de 10 900\$

(taxes en sus) à être financé à même la réserve rénovations édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0244 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0245 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 11 988\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-307 (affectation réserve rénovations édifices) au poste budgétaire numéro 1-02-395-00-522 (bâtiments et terrains) soit accepté.

CE-2013-798-DEC AVIS D'ENTRAVE / CHEMIN COMTOIS ENTRE LES RUES DE LISIEUX ET DE TRIESTE

ATTENDU QUE le numéro civique 3240, chemin Comtois est devenu disponible pour construction suite à une subdivision de lots ;

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain demande que son nouveau lot soit desservi et désire procéder aux travaux de branchements nécessaires ;

ATTENDU QUE la localisation du nouveau branchement à l'égout ainsi que la largeur du chemin Comtois ne permet pas le dégagement requis afin de travailler de manière sécuritaire ;

ATTENDU QUE la fermeture du chemin Comtois entre les rues de Lisieux et de Trieste est requise pour la réalisation de ce raccordement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la fermeture du chemin Comtois entre les rues de Lisieux et de Trieste.

Que la circulation soit déviée sur les rues de Lisieux et de Trieste le 26 juin 2013 entre 8h30 et 16h selon le plan de signalisation joint à la présente résolution pour en faire intégrante.

Que l'entrepreneur remblaie la tranchée et rétablisse la circulation au plus tard le 26 juin 2013 à 16h et il pourra reprendre et compléter les travaux le lendemain, soit le 27 juin entre 8h30 et 16h dans le cas où les travaux ne seraient pas terminés.

CE-2013-799-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR AUTOUR DE L'ÉCOLE LE CASTELET / SUR LA RUE PRÉVERT

ATTENDU le dépôt de la requête REQ-2013-767 au Comité de circulation par la Commission scolaire des Affluents demandant la construction d'un trottoir autour de l'école Le Castelet située sur la rue Prévert ;

ATTENDU le rapport « Mon école à pied, à vélo ! » du Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) appuyant ainsi cette même recommandation ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-704-DEC mandatant la Direction du génie et projets spéciaux afin de réaliser l'aménagement de nouveaux trottoirs sur les rues Prévert et Durocher afin d'aller joindre le débarcadère scolaire de l'école primaire Le Castelet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux de construction d'un trottoir autour de l'école Le Castelet située sur la rue Prévert** ».

Qu'un communiqué soit préparé par la Direction du génie et projets spéciaux, validé par le service des communications, et envoyé à tous les citoyens du secteur et à la Commission scolaire des Affluents avant le début des travaux pour expliquer la nature des travaux prévus par la Ville de Terrebonne.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 499-1.

**CE-2013-800-DEC ACCEPTATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ /
AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE LA STATION
D'ÉPURATION DU BOULEVARD DE LA PINIÈRE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-209-DEC, acceptant la soumission de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. pour les services professionnels en génie civil pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour l'agrandissement de la station d'épuration des eaux sur le boulevard de la Pinière à Terrebonne, pour un montant de 16 000\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU le dépôt de l'étude aux représentants de la Ville de Terrebonne le 7 juin 2013 ;

ATTENDU QUE la Ville doit accepter cette étude et établir un échéancier afin d'obtenir le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, entre autres pour les projets « avenue Pierre-Dansereau et rue Marie-Gérin-Lajoie » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif accepte l'étude de faisabilité pour augmenter la capacité de la station d'épuration du boulevard de la Pinière à Terrebonne préparée par la firme Beaudoin Hurens et datée du 15 mai 2013.

**CE-2013-801-REC EXPROPRIATION DU TERRAIN SUR MONTÉE
MASSON / RECONSTRUCTION DE L'INTERSECTION
MONTÉE MASSON ET BOULEVARD DES
SEIGNEURS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a eu des discussions avec M. Dilazzaro afin d'acquérir une partie du lot 2 916 444 du cadastre du Québec pour la reconstruction de l'intersection de la montée Masson et du boulevard des Seigneurs ;

ATTENDU le refus de M. Dilazzaro de vendre de gré à gré le terrain nécessaire ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'expropriation du terrain ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise l'expropriation d'une partie du lot 2 916 444 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 72,3 m², appartenant à M. Dilazzaro. Ladite partie de lot est plus amplement démontrée au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 22 922 de ses minutes.

Que la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., soit et est mandatée pour préparer les documents légaux et assister la Ville de Terrebonne dans le processus d'expropriation, et ce, pour un montant de 15 000\$ à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 539.

**CE-2013-802-DEC OFFRE DE SERVICES / ACTUALISATION DE LA
DEMANDE EN EAU ET DU DÉBIT D'EAUX USÉES /
URBANOVA**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter l'offre de services de la firme BPR-Triax, datée du 10 juin 2013, pour réaliser la mise à jour du plan directeur des services municipaux du projet Urbanova, secteur ouest, le tout pour un montant n'excédant pas 21 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 486 et 514. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0239 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-803-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / CONVENTION
RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES / AVENUE
PIERRE-DANSEREAU / URBANOVA**

ATTENDU le projet de développement résidentiel Urbanova dont la construction de l'avenue Pierre-Dansereau ;

ATTENDU QUE tout le réseau d'utilités publiques du projet sera enfoui ;

ATTENDU QU'une convention du réseau de distribution est nécessaire pour le partage des responsabilités entre les intervenants (Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron) ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-425-DEC mandatant la firme Infrastructel inc. pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux de canalisation souterraine des utilités publiques sur le boulevard Carmel et l'avenue Pierre-Dansereau ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'annexe B – partage des responsabilités relatives à l'ingénierie pour le projet de prolongement de réseaux souterrains de distribution à intervenir avec la société Bell Canada.

**CE-2013-804-DEC DEMANDE DE FERMETURE DE RUE / FÊTE DE
VOISINAGE / RUE DE VACCARÈS / 21 JUIN 2013**

ATTENDU la demande faite par Mme Lucie St-Arnaud demandant la fermeture temporaire de la rue de Vaccarès afin de tenir une fête de voisinage qui aura lieu le vendredi 21 juin 2013 entre 18h et 23h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur de l'entretien du territoire, d'autoriser la tenue de la fête de voisinage organisée par Mme Lucie St-Arnaud le vendredi 21 juin 2013 de 18h à 23h et pour ce faire que la rue de Vaccarès soit fermée, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

- 1) Matériel**
Le prêt de matériel est autorisé tel que prévu à la Politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemins publics.
- 2) Musique**
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la durée de l'activité.
- 3) Stationnement**
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

4) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

5) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente ou le service de produits comestibles et de boissons alcoolisées est autorisé, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le responsable doit se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. De plus, le responsable devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2013-805-DEC FÊTE CHAMPÊTRE 2013 / COMITÉ DES LOISIRS
GEORGE VI / 24 AOÛT 2013**

ATTENDU la demande du Comité des Loisirs George VI pour tenir une grande fête champêtre au parc Louis-Gilles-Ouimet, le 24 août prochain, de 16 h à 23 h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Comité des Loisirs George VI pour tenir une grande fête champêtre, au parc Louis-Gilles-Ouimet, le 24 août prochain, de 16 h à 22 h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 6 qui suivent :

1) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site est autorisée exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

2) Musique et animation familiale

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

3) Affichage

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site d'activité est permise. Celles-ci doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Circulation avec des véhicules motorisés

Le comité organisateur est autorisé à utiliser des voiturettes de golf sur le site d'activités.

5) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus. Les rues Normand et Poulin seront fermées à la circulation aux abords du parc Louis-Gilles-Ouimet de 9h à 23h.

6) Feux d'artifice

Les pièces pyrotechniques seront utilisées et installées dans le parc. Les feux seront lancés avec l'autorisation de la Direction des incendies, sous réserve des dispositions suivantes:

- L'artificier devra, préalablement, présenter la liste des pièces qui seront lancées lors de l'activité. Cette liste sera commentée simultanément à l'étude du permis des artificiers;
- Le responsable des feux est un artificier agréé par les autorités gouvernementales;
- Les feux doivent avoir lieu sur une place publique au sens de la réglementation municipale;
- Des mesures pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque d'incendie devront être prises;
- Le ou les artificiers devront remettre une copie de leur permis d'artificier à la Direction des incendies dans les cinq (5) jours précédant l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2013-806-REC TARIFICATION FAMILIALE / ACTIVITÉS DE LOISIR /
IMPLANTATION SESSION AUTOMNE 2013**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-283-REC recommandant au Conseil municipal l'adoption d'une Politique de tarification familiale, laquelle prévoit un rabais de 10% à partir d'une deuxième (2^e) inscription provenant d'une même adresse de résidence ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'implanter cette Politique à compter de la session automne 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la tarification familiale, et ce, pour la session automne 2013 (inscriptions débutant le 19 août) et que les familles désirant s'en prévaloir doivent obligatoirement s'inscrire par internet ou en personne au bureau de la Direction du loisir et vie communautaire.

Que le service d'inscriptions par téléphone soit maintenu tel quel afin de permettre à la Direction du loisir et vie communautaire et à la Direction des technologies de l'information d'évaluer l'orientation que la Ville devrait prendre concernant ce service en 2014.

**CE-2013-807-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / PROJET
PINOCCHIOS / CAMP DE JOUR POUR ENFANTS
ATYPIQUES / SAISON ESTIVALE 2013**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-413-DEC autorisant l'organisme Pinocchios à démarrer un camp de jour pour enfants atypiques durant la saison estivale 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Projet Pinocchios dans le cadre de la mise sur pied d'un camp de jour pour enfants atypiques.

Qu'une subvention de 3 000\$ soit remise à l'organisme Projet Pinocchios pour le démarrage du camp de jour pour enfants atypiques. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0250 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-808-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / COMITÉ DE TRAVAIL / 13 MARS 2013

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 13 mars 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes	\$
Je Partage Ma Culture création de l'organisme	500
Equi-Sens manège et écurie adaptée pour une clientèle handicapées à Terrebonne	2 000
Café de rue toiture du Café de rue	1 000
Action Populaire des Moulins développement d'une campagne de lutte aux préjugés liés à la pauvreté	250
Association Baseball Mineur de Terrebonne renouvellement des chandails de l'Association	471
Popote roulante La Plaine amélioration informatique et achat d'équipement de cuisine	2 000
Club d'aviron Terrebonne achat de bateaux, rames, chaloupe et moteur	2 000
A.B.C. des Manoirs offre de services informatiques aux participants	500
Corps de cadets 2729 Terrebonne achat de dix (10) radio-émetteurs	179
Association de Baseball Mineur de Terrebonne finales régionales de baseball Lanaudière	750
Action Événements marché de Noël de Terrebonne	5 000
Cobras de Terrebonne central Canada cup challenge	7 500
Carrefour Familial des Moulins fête du Carrefour Familial des Moulins	600

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0252 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2013-809-DEC OFFRE DE SERVICES / HONORAIRES PROFESSIONNELS / CLIMATISATION DU BUREAU SEIGNEURIAL

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter l'offre de services de la firme Bouthillette Parizeau, datée du 29 janvier 2013, pour les services professionnels pour la climatisation du bureau Seigneurial, le tout pour un montant n'excédant pas 13 500\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0253 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2013-810-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire